

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	p1	communautaire récréatif		■																
		u1	utilité publique légère		■																
		u6	production d'énergie		■(a)																
		LOGE- MENTS		Nombre de logements	min.	0	0														
	Nombre de logements		max.	0	0																
STRUCTURE / BÂT		Isolée		■																	
		Jumelée																			
		Contiguë																			
BÂTIMENT		Hauteur maximum	(étage)	2	--																
		Largeur minimum	(m)	7	--																
		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	67	--																

TERRAIN		Superficie minimum	(m ²)	3000	--														
		Largeur minimum	(m)	50	--														
		Profondeur minimum	(m)	60	--														

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum	(m)	8	--															
		Avant maximum	(m)	--	--															
		Latérale minimum	(m)	8	--															
		Total des deux latérales minimum	(m)	16	--															
		Arrière minimum	(m)	8	--															
		Espace naturel	(%)	--	--															
		Rapport espace bâti / terrain	max.	0,20	--															
		Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--															
		Nombre de logement / hectare	max.	--	--															

DISPOSITIONS SPÉCIALES																			

ZONE:	Up 104
<i>D'utilité publique</i>	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :
(a) excluant les parcs d'éoliennes commerciales

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme